

RCS : BERNAY
Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00090
Numéro SIREN : 503 292 575
Nom ou dénomination : VITTAL FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002765

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE BERNAY**

A2018/002765

Dénomination : VITTAL FINANCES

Adresse : 924 Route de Beuzeville Le Moulin à Vent 27210 BOULLEVILLE

N° de gestion : 2008B00090

N° d'identification : 503292575

N° de dépôt : A2018/002765

Date du dépôt : 03/08/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 24/07/2018 AG



91436

VITTAL FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 18.296.154 euros
924 Route de Beuzeville
27210 BOULLEVILLE
503 292 575 RCS BERNAY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt-quatre juillet à 14 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à HONFLEUR (14600) – 423 rue Alfred Luard, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple et courrier électronique le 12 juillet 2018

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire à laquelle sont annexées les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pierre RIOU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société FIGESCO AUDIT, et la société F.B.A CAELIS AUDIT, Co-Commissaires aux comptes, sont également présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 18.296.154 actions sur les 18.296.154 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant les deux tiers du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le rapport de gestion du groupe ;
- les comptes consolidés ;

- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été tenus à la disposition des associés au siège social avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- Nomination d'un Directeur général et Vice-Président ;
- [...]
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président, du rapport de gestion du groupe et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

SIXIEME RESOLUTION

Nomination d'un Directeur Général et Vice-Président

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur général et Vice Président de la société pour une durée illimitée :

- Madame Christine FERON, née le 3 décembre 1976 à YVETOT (76), demeurant 9 Square de Bourgogne 76240 BONSECOURS,

Qui déclare accepter ces fonctions.

Conformément à l'article 17 des statuts de la société, Madame Christine Feron aura le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Le Directeur général aura droit dès à présent au remboursement des frais qu'il exposera dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

[...]

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Pour copie certifiée conforme



Monsieur Pierre Riou
Président de la société



Madame Christine Feron

Signature précédée de la mention « *bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général et Vice-Président* »